



Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2023

Présents: M. GROSSEY J.C - LEROUX O. - GUERBI W. - GABELLE V. - PAVARD Y. -
Madame PERTUZON D. - PRINCELLE V. - DOUAI M. - DUBOIS CR. - ZINS V. -

Excusés: M. BORRELS D.

I - Bail de location:

Aucune décision ne peut être prise sans aide juridique

II - Adhésion à Nréide:

Adhésion au SIOEN - SAN des communes d'Arleux et Tuvray pour le département du Nord et
Enghien les Guinegatte et Torlequesme pour le département du Pas de Calais avec transfert
de la compétence "Défense Extérieure contre l'incendie" ..

III - Candidature de la Commission de contrôle des listes électorales:

- M. GUERBI se présente pour être membre de la commission de contrôle des listes électorales
- M. LABOUREUR Frédéric
- M. PERTUZON David } sont candidats pour cette commission

IV - Nouvel employé: contrat contractuel à temps non complet 20 H / semaine de 12 mois

Annulation du temps de travail

Ete (1^{er} Mars au 30 Septembre): 25 heures / semaine

Lundi 08H00 - 12H00

Mardi 08H00 - 12H00

Mercredi 08H00 - 12H00 13H00 - 18H00

Judi 08H00 - 12H00

Vendredi 08H00 - 12H00

Hiver (1^{er} octobre au 31 ou 29 février): 15 heures / semaine

Lundi 08H00 - 11H00

Mardi 08H00 - 11H00

Mercredi 08H00 - 11H00

Judi 08H00 - 11H00

Vendredi 08H00 - 11H00

V - Suppression des régies "cantine scolaire N°26" "garderie périscolaire N°4001"
Considérant l'installation de l'application "gestion cantine", la régie cantine et la régie garderie n'ont plus lieu d'exister compte-tenu du fait du recouvrement des créances par litige.
Le conseil municipal accepte la clôture de ces deux régies à compter du 1^{er} janvier 2024.

VI - Fusion des communes Amfispriet et Bermeries:

104



Suite à la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2023 concernant l'avis consultatif d'un projet de fusion entre les communes d'Amfispriet et de Bermeries, nous avons mis en place une commission de 4 membres dans chaque commune afin d'évaluer sur le projet.

Après la réalisation d'un dossier technique et d'un projet de charte, nous avons réuni les deux conseils municipaux lors d'une même réunion le 2 août 2023.

Après ces étapes de consultations, Monsieur le Maire propose de délibérer sur ce projet de fusion à l'horizon 2024.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à des membres présents:

Votants : 10 Abstention : 0 Voix contre : 4 Voix pour : 6

Le conseil municipal demande un référendum consultatif de la population sur la fusion.

VII - Repas des aînés:

Le conseil municipal décide de réserver au restaurant du "Golf de Hornet" le dimanche 8 octobre 2023.

Le prix du repas est fixé à 35 euros pour les personnes âgées ainsi que les accompagnateurs.